Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problème d'indemnisation et de formation KAIROS

Par anonyme150

Bonsoir à toutes et à tous,

Je me permets de publier ce message car je rencontre actuellement une difficulté administrative avec France Travail et mon ancien centre de formation. Malgré plusieurs démarches, ma situation reste bloquée et je souhaiterais obtenir des conseils sur mes droits et les recours possibles.

1. Présentation de ma situation et de la formation :

Dans le cadre de mon parcours avec France Travail, j'ai suivi une formation au sein d'un centre de Formation, du 22 septembre 2025 au 28 novembre 2025.

Au début de cette formation, j'ai rencontré un problème administratif concernant la déclaration de ma présence et mon inscription sur la plateforme KAIROS.

2. Problème concernant mon inscription sur KAIROS :

Au départ, le centre de formation m'avait confirmé que ma place avait bien été validée et que ma présence avait été déclarée sur la plateforme KAIROS.

Cependant, par la suite, France Travail m'a informée qu'il était impossible de réintégrer cette période de formation dans mon dossier, au motif que je ne ferais pas partie des 20 places déclarées pour cette session.

J'ai alors repris contact avec le centre de formation afin de comprendre l'origine du problème.

La responsable pédagogique m'a confirmé par mail que ma place avait bien été validée sur KAIROS au début de la formation. Elle m'a également indiqué que des modifications avaient ensuite été effectuées, mais qu'elles ne provenaient pas de leur établissement.

3. Blocage de mon indemnisation :

À la suite de cette situation, mon indemnisation France Travail a été bloquée.

À ce jour, je n'ai toujours pas perçu mes allocations pour les mois concernés, malgré ma participation effective à la formation et les justificatifs transmis.

J'ai effectué plusieurs relances auprès de France Travail ainsi qu'auprès du centre de formation, mais aucune solution concrète ne m'a été proposée pour régulariser mon dossier.

4. Mes démarches actuelles :

J'ai notamment contacté la responsable pédagogique du centre de formation, qui m'a proposé d'échanger avec mon agence France Travail afin de trouver une solution.

J'ai également communiqué les coordonnées des responsables de mon agence afin que les deux parties puissent reprendre contact et clarifier la situation.

Malgré cela, mon dossier reste bloqué et je me retrouve sans indemnisation depuis plusieurs mois.

Je souhaiterais savoir quels sont mes droits dans cette situation.

Je précise que je dispose de plusieurs échanges de mails avec le centre de formation ainsi que des réponses de France Travail pouvant justifier mes démarches et les éléments évoqués.

Je vous remercie par avance pour vos conseils et pour toute aide que vous pourrez m'apporter.